

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 27 janvier 2022

Partenariat

Rennes Métropole et le Conseil de développement poursuivent leur partenariat au service de l'intelligence collective et de l'intérêt général



A l'occasion de la séance plénière du Conseil métropolitain du jeudi 27 janvier 2022, le Conseil de développement de la métropole de Rennes a rappelé son rôle et son fonctionnement, et a présenté le bilan de ses activités 2020-2021 et ses perspectives pour l'année 2022.

Le Conseil de développement est une instance indépendante composée d'acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de la métropole. Cette grande diversité d'acteurs en fait un lieu de dialogue et de réflexion, favorisant le croisement des regards et des expertises, et participant activement au débat métropolitain. **Le cadre partenarial 2021-2026 renouvelé a été adopté par le Conseil métropolitain en avril 2021. Le Codev a renouvelé son assemblée et son Président le 18 mai 2021.**

Le Conseil de développement de la métropole de Rennes : présentation et fonctionnement

Prévu par le cadre réglementaire (lois MAPTAM et NOTRe puis la loi Engagement et proximité), le Conseil de développement de la métropole de Rennes (dit Codev) a été créé en 2016 à la suite du CODESPAR.

Les deux missions principales du Codev sont complémentaires et s'enrichissent mutuellement : **contribuer à la construction et à l'évaluation des politiques métropolitaines et être acteur du débat métropolitain.**

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de la métropole avec majoritairement des représentants d'organisations du territoire mais également des membres à titre individuel.

Indépendant, il organise librement son mode de fonctionnement et sa gouvernance (assemblée plénière, bureau, présidence, durée du mandat).

Le comité partenarial, instance privilégiée de dialogue

Un dialogue permanent est assuré entre les élus métropolitains et le Codev. Un comité partenarial réunit régulièrement les membres du Bureau du Codev et, pour Rennes Métropole, le Vice-président référent du partenariat et les présidents de commission. Le bilan d'activité du Codev est examiné et débattu avec le Conseil métropolitain environ tous les deux ans.

Le mode de fonctionnement

Les activités du Codev s'organisent principalement autour des sollicitations formulées par Rennes Métropole et des auto-saisines portées par ses membres. Les sollicitations de Rennes Métropole peuvent constituer des saisines (production d'un avis ou contribution) ou prendre la forme de temps et formats de dialogue permettant des échanges plus adaptés aux sujets concernés.

Le Codev peut se saisir de toute question relative au développement de la métropole et aux dynamiques du territoire. Il peut être amené à coordonner ses activités avec les autres niveaux et formes de démocratie participative, en articulation avec la démarche métropolitaine de participation citoyenne. Ses travaux sont largement diffusés et peuvent faire l'objet d'échange et de mise en débat afin de nourrir les réflexions et projets des élus, des acteurs et des citoyens métropolitains.

Le Codev s'inscrit dans une dynamique de mise en réseau des territoires et de dialogue entre acteurs au-delà du périmètre de l'EPCI. Il participe par exemple à des rencontres inter-Codev, des réflexions ou travaux conjoints. Il est également impliqué dans les réseaux des Codev aux niveaux régional et national (Coordination Nationale des Conseils de Développement – CNCD).

| Le programme de travail en 2022

Le Codev de la métropole rennaise a établi son programme de travail pour l'année 2022.

Suite à des sollicitations de la métropole lors de ces deux dernières années, le Codev poursuit ses travaux pour :

- apporter sa contribution à l'élaboration du futur Programme local de l'habitat (PLH) ;
 - participer au projet Rudi autour des données ;
-

-
- contribuer à rendre le Plan Climat-Air-Énergie Territorial plus accessible aux acteurs locaux et aux habitants ;
 - collaborer à la démarche territoriale sur les enjeux locaux liés à l'emploi, l'insertion et la formation.

Le Codev poursuivra aussi les chantiers dont il est à l'initiative, concernant la démocratie participative dans la métropole, l'attractivité et le développement durable du territoire, les besoins des seniors ainsi que le dialogue avec les autres conseils de développement du bassin d'emploi de Rennes.

| Les membres du bureau 2021-2023

- René Bondiguel – Association Rennaise des Centres Sociaux (A.R.C.S.) ;
- Gwénaëlle Carfantan – CCI Ille-et-Vilaine ;
- Christian Desbois (**Vice-président**) – Eau et Rivières de Bretagne ;
- Émeline Deschamps – Fédération des Conseils de Parents d'Elèves Ille-et-Vilaine (FCPE) ;
- Isabelle Drilleau – CFDT Ille-et-Vilaine
- Marie-Claude Durand – Ligue de l'enseignement Ille-et-Vilaine ;
- Dominique Chuffart (**Président**) – Medef Ille-et-Vilaine ;
- Patrick Barbel (**Vice-président**) – Université de Rennes 1 ;
- Erwan Quesseveur – Université de Rennes 2 ;
- Jean-Philippe Lissonde – UNSA Ille-et-Vilaine ;
- Xavier Mannon – Vezin Impro et poésie ;
- Jennifer Ramsay – Green talk
- Tania Robin (**Vice-présidente**) – personne à titre individuel.

Pratique

- Le site du Conseil de développement de la métropole de Rennes est accessible à cette adresse : <https://www.codev-metropolerennes.bzh/>.
- Contact du Codev : 02 99 01 85 15.

- Le cadre partenarial est à retrouver en pièce-jointe.